

RÉSOLUTION N° 394

**PROROGATION DU MANDAT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res.341(99), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a créé la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (la Commission consultative) dans le but de faciliter un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives et financières, afin de faciliter la réalisation d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil;

Que le mandat de la Commission consultative, conformément à l'article 9.1 de ses statuts, était de deux ans et que, par la résolution IICA/JIA/Res.366(XI-O/01) adoptée à sa Onzième réunion ordinaire, le Conseil a prolongé ce mandat jusqu'à la tenue de la Douzième réunion ordinaire de cet organe directeur de l'Institut;

Que le Comité exécutif, après analyse du travail accompli par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion et conformément à la recommandation du Directeur général, a proposé, par la résolution IICA/CE/Res.391(XXIII-O/03) intitulée « Commission consultative sur les questions de gestion pour 2003 et mesures à prendre en vue de la restructuration financière de l'Institut », que le mandat de ladite Commission consultative soit renouvelé pour une période de deux ans,

DÉCIDE :

1. De renouveler le mandat de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) pour une période de deux ans, à partir de la date à laquelle la présente résolution est adoptée et jusqu'à la tenue de la Treizième réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, conformément à l'article 9.1 des statuts de la Commission consultative.
2. De remercier la Commission consultative pour le travail accompli et, en particulier, pour le soin apporté à l'analyse et à l'amélioration des mesures à prendre en vue de la restructuration des finances de l'IICA.